

De la proposition d'écorégions de La France Insoumise comme une intéressante base à travailler

Anne-Morwenn Pastier

19 août 2026



Le 2 juillet dernier, La France Insoumise (LFI) présentait un projet de réforme phare de son programme pour les prochaines élections présidentielles: un redécoupage administratif des régions en éco-régions selon les bassins versants. Ces deux mots, bassins versants, décrivent un relief, une région dans laquelle tous les écoulements de surface de l'eau, du ruissellement sur les pentes à l'écoulement des rivières, convergent pour aboutir à un même exutoire, un estuaire. Cette manière de percevoir le territoire, à travers le prisme de l'eau matérialisé par les bassins versants, est défendue par beaucoup de partisan-es d'un redécoupage territorial mais rarement questionnée.

La proposition concrète de LFI est une bonne amorce de réflexion et de débat. Elle consiste en un redécoupage d'agréats de départements en nouvelles régions, dessiné par les bassins versants majeurs de la France hexagonale. Le résultat obtenu est questionnable, notamment à deux échelles. À grande échelle, ces nouvelles éco-régions sont très vastes, comme les régions actuelles. La plus petite échelle quant à elle, celle des départements ou des sous-bassins, n'est à ce jour qu'à peine mentionnée. Ce manque de vision des échelles locales peut faire craindre une réforme descendante et centralisatrice, mal adaptée aux spécificités des territoires impliqués.

Au-delà de la proposition de LFI, si la notion d'écorégion semble pertinente pour une organisation humaine en équilibre avec ce qui nous entoure, les bassins versants sont-ils un angle réellement pertinent pour aborder un territoire ? Sont-ils représentatifs des cycles de l'eau ? Pourquoi choisir l'eau comme prisme pour s'organiser à l'échelle d'un territoire ? Un prisme unique, l'eau en l'occurrence, est-il dans tous les cas suffisant pour définir des territoires administratifs cohérents avec notre environnement ?

Le redécoupage proposé ne s'accompagne pour l'instant d'aucune mesure concrète, en particulier concernant la gestion de l'eau. Qu'est-ce que ce redécoupage géographique va concrètement changer dans la gestion de l'eau ? Comment les collectivités et institutions, dans leur très grande variété, s'adapteront-elles ? Alors qu'il nous faut un changement total de paradigme pour anticiper les effets du réchauffement climatique qui ne fait que commencer à se faire sentir, rien n'est pour l'instant proposé derrière l'affichage de ce redécoupage administratif qui semble se vouloir performatif. La gestion de l'eau est catastrophique en France et il est urgent de la rendre plus transparente, plus durable et plus juste.

Enfin, la dernière réforme des régions a laissé des traces chez les fonctionnaires et les usager-es. Une nouvelle réforme se doit d'être élaborée en concertation avec les services des collectivités et la population afin d'être aboutie. Étant donné d'une part les questions posées par cette proposition, et d'autre part les mesures déjà facilement exécutables à mettre en place, un redécoupage des régions est-il le plus urgent à appliquer ?

1 La proposition de découpage administratif selon les bassins versants de LFI

La proposition de LFI est de redéfinir le périmètre des régions en se basant sur les bassins versants (figure 1). Quelques autres considérations sont également prises en compte. Les deux plus grands bassins versants, ceux de la Loire et du Rhône, sont découpés en deux parties, amont et aval pour maintenir une taille de région relativement homogène. De plus, les cultures populaires et les histoires locales plus ou moins communes sont en partie considérées dans le découpage. Le redécoupage des régions est basé sur l'agglomération des départements existants, sans remise en cause de leur découpage, sauf "à la marge" ultérieurement.

La proposition questionne au moins à deux échelles. À grande échelle, celle des régions, le découpage global en grandes unités centrées sur les grands bassins versants agglomère

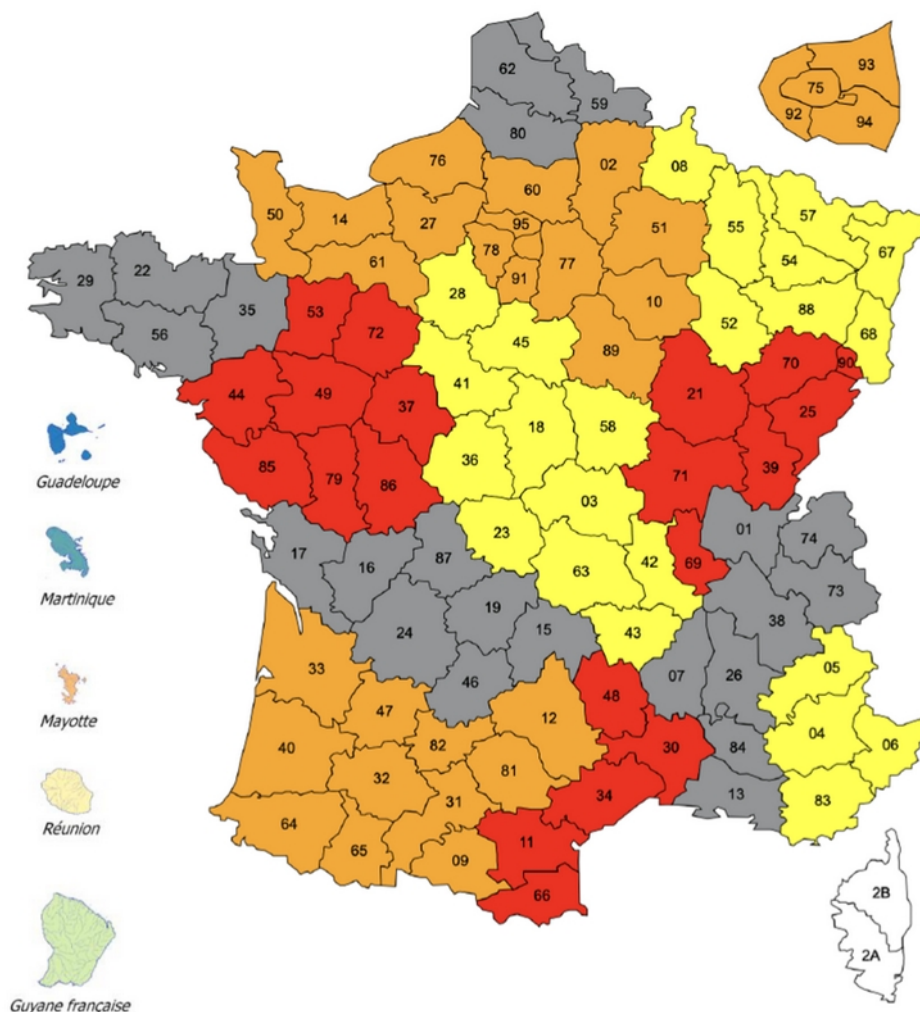


Figure 1: Projet de redécoupage administratif en écorégions basées sur les bassins versants par [LFI](#).

encore la plupart des fleuves côtiers et des petits bassins versants aux grands. Le résultat obtenu maintient le nombre réduit de régions hérité de la dernière réforme, et par conséquent la grande taille de ces régions. Cependant, il semble qu'une nouvelle proposition soit au travail pour augmenter le nombre de régions en se basant sur les sous-bassins versants.

Enfin, la plus petite échelle, celle des départements ou des sous-bassins est totalement éclipsée alors qu'elle est cruciale, aussi bien pour la cohérence des éco-régions que pour l'application des mesures de bifurcation écologique, en particulier pour la gestion de l'eau.

1.1 L'agglomération des petits fleuves

Sur la façade atlantique, à l'exception de la Bretagne et de la région la plus au nord, les fleuves côtiers sont agglomérés, englobés dans la région d'un grand bassin versant, comme c'est le cas pour les marais des Landes ou les cours d'eau de la pointe du Contentin. Or le fonctionnement de ces hydrosystèmes et les pressions qu'ils subissent sont radicalement différentes de celles des grands bassins versants. Ils ne sont pas alimentés par une grande aire captant les précipitations et sont un rempart contre les intrusions d'eau de mer en surface ou en profondeur sur l'ensemble du littoral. Les agglomérer à un grand bassin versant est un risque de reproduire le problème actuel de la méconnaissance et du mépris de ces hydrosystèmes, qui sont pourtant en première ligne face à la montée du niveau marin.

Les bassins versants des fleuves trop grands pour être qualifiés de côtiers, mais trop modestes pour former une région à part, sont également agglomérés, voire divisés entre deux régions. Celui de la Sèvre Niortaise par exemple, qui comprend le Marais Poitevin, se trouve coupé entre deux régions: l'aval de la Loire et la Dordogne. Le bassin versant de la Charente est quant à lui principalement aggloméré à celui de la Dordogne.

N'aurait-il pas été plus pertinent de regrouper au moins ces deux fleuves en une région distincte plutôt que de les agglomérer aux bassins versants environnants ? Leurs fonctionnements ne sont en effet pas très différents: les rivières sont en continuité d'une nappe d'accompagnement, les aquifères calcaires sont plutôt similaires, très peu de socle dans leur bassin versant, d'importantes zones humides et des pressions semblables sur l'eau, principalement agricoles, avec peu d'industries et pas de nucléaire.

On retrouve une telle aggrégation dans les périmètres régis par les agences de l'eau et on y constate un manque de connaissance fine du terrain par les membres des Comités de bassin ou des Conseils d'Administration.

Or, il est primordial, du point de vue de la gestion de l'eau et des améliorations à y apporter, d'avoir une connaissance fine des particularités des terrains. Il n'y a pas de solution universelle pour ralentir les flux de l'eau. La préservation des zones humides par exemple, si elle passe par quelques évidences générales comme l'arrêt des pesticides et la limitation des

prélèvements d'eau environnants, doit être détaillée pour chaque zone humide dans son contexte hydro-géologique, écosystémique et humain, en fonction des pressions environnantes pour ne pas être contre-productive au final.

Le cas clivant des seuils et des moulins est un autre bon exemple. Ce sont des obstacles sur les cours d'eau qui impactent les migrations des espèces aquatiques, mais ce sont parfois aussi des régulateurs d'écoulement déterminants. La décision de leur enlèvement ou de leur restauration doit relever du contexte hydrologique, écosystémique et humain de chaque ouvrage.

1.2 Le nombre et la taille des régions

La proposition de LFI maintient le nombre restreint de régions et par conséquent leur taille importante. Or, dans les régions qui sont devenues très grandes par la précédente réforme, on voit des problématiques de recentralisation, de concentration des moyens, de manque de connaissance du terrain par les gestionnaires encore plus éloignés, d'effacement des particularités locales. Les décisions sont prises dans les grandes métropoles qui ignorent la réalité des terrains qu'elles administrent.

Il serait possible de faire une division plus fine, comme dans le cas de la Sèvre Niortaise et de la Charente. Les bassins versants de l'Adour et de la Garonne sont par exemple fusionnés, comme dans le périmètre actuel de l'agence de l'eau éponyme. Cette fusion de deux bassins versants importants et aux caractéristiques différentes aboutit à une très grande région, la deuxième en superficie de la proposition de LFI. Pourquoi ne pas la découper en deux bassins alors que les régions qui en résulteraient auraient des tailles raisonnables ?

Le paroxysme de cette très grande taille est atteint par la région Seine. D'après la carte présentée par LFI, il semble que l'Île de France serait incluse dedans. Comment assurer une gestion fine des territoires, prenant en considération leurs particularités, dans une région comprenant la capitale et par conséquent l'ensemble des pouvoirs à l'échelle nationale ?

Cette région Seine agglomère de plus l'actuelle Normandie et de ses fleuves côtiers, du Cotentin à l'embouchure de la Seine. Ce rattachement est surprenant au regard des écoulements de l'eau en surface, alors qu'il y aurait une vraie cohérence hydro-géo-logique à rattacher la Manche à la Bretagne. Les cours d'eau y sont de petits fleuves côtiers qui coulent sur le socle du Massif Armoricaire, comme en Bretagne. Il n'est en revanche pas cohérent de la rattacher au bassin versant d'un grand fleuve parcourant des plaines calcaires, en lien avec une variété de nappes d'eau souterraines qui vont plus ou moins l'accompagner le long de son cours. La gestion des cours d'eau de la Manche serait un cas si particulier dans cette si grande région qu'elle risquerait fortement de passer à la trappe.

Il serait évidemment compliqué, culturellement parlant, de rattacher le Cotentin à la Bretagne. Mais il semble tout autant compliqué de le faire disparaître dans une région aussi

vaste, qui plus est dans le périmètre d'action immédiat de la capitale parisienne.

Le rattachement des départements du Calvados et de l'Orne au bassin de la Seine est légèrement moins problématique car leurs rivières circulent sur des terrains similaires, les plaines calcaires du Bassin Parisien, mais là encore, la Touque, la Dives, l'Orne, la Seulles et l'Aure resteraient dans l'ombre du fleuve parisien, qui plus est si Paris fait partie de la région.

Ne serait-il pas alors préférable de réhabiliter l'ancienne région Basse-Normandie, afin de préserver d'une part la culture normande et d'autre part les particularités des bassins versants de cette zone ?

Cette proposition de découpage administratif, par l'agrégation des plus petits bassins versants et la grande taille finale des écorégions proposées peuvent être sinon le signe, du moins une pente très glissante menant droit à une gestion centralisée, qui resterait très descendante, où les petits hydrosystèmes seraient soumis aux mêmes logiques que les grands bassins versants qui les surplomberaient, avec un sérieux risque de réforme contre-productive en ce qui concerne l'application d'une planification écologique.

1.3 Que se passe-t-il à plus petite échelle ?

Le risque d'une telle vision centralisée transparaît également à travers l'absence de mention de l'échelle spatiale d'administration plus petite, celles des départements ou des sous-bassins. Or une réforme territoriale basée sur les bassins versants, et donc la gestion de l'eau, doit s'intéresser à une plus petite échelle afin de prévenir l'un des plus gros risques, le retour des vieilles habitudes, à savoir une vision d'ingénieur-e, de stocks et de demandes, et généralisant de grands principes souvent inadaptés à des particularités locales.

Une des manières de prévenir ce risque est de prendre en considération les plus petites échelles spatiales d'application dès le début de l'élaboration de la gestion à grande échelle. Les raisons autres qu'hydro-géologiques de la nécessité de penser l'échelle des départements sont exposées dans la partie 3.2.

Dans son allocution, Jean-Luc Mélenchon parle uniquement de moduler les bords des régions, au gré des montagnes et des forêts par exemple. Il semble justifier de ne pas intervenir sur les délimitations des départements car elles respecteraient déjà le cycle de l'eau, ce qui serait perceptible par leurs noms, très majoritairement issus des cours d'eau principaux qui les traversent. Or, les limites départementales ne suivent pas les lignes de partage des eaux qui définissent les bassins versants. Les sources de la Vendée sont ainsi dans les Deux-Sèvres et non dans le département éponyme, celles de la Loire en Ardèche et non en Haute-Loire, celles de la Seine, en Côte-d'Or, dont la moitié du territoire est dans le bassin versant du Rhône, etc.

Ainsi, par le découpage proposé, les sources de la Seine et de la Loire se trouvent

respectivement dans les futures régions amont et aval du bassin du Rhône.

C'est en fait une majorité des départements qui devrait voir ses limites évoluer. Certains sont même répartis sur trois bassins versants: le Cantal sur les bassins versants de la Dordogne, de la Garonne et de la Loire, la Côte-d'Or sur les bassins versants de la Seine, du Rhône et de la Loire, etc. Modifier ces départements pour correspondre aux limites des bassins versants n'est pas une modification à la marge et doit être anticipé.

On rencontre une grande variété de paysages, de contextes hydrogéologiques, de climats dans un même bassin versant, possiblement depuis de hautes montagnes encore couvertes de glaciers jusqu'à l'estuaire et au littoral menacés par le niveau marin, en passant par les plaines régulièrement dénudées. Ces différents contextes amènent des contraintes ou subissent des pressions différentes. Il est donc primordial de penser les écorégions avec leurs subdivisions pour la cohérence de l'ensemble d'une telle réforme territoriale. Les flux de l'eau ne peuvent pas n'être gérés qu'à une échelle spatiale aussi grande que celle des écorégions proposée par LFI.

Pour finir, deux incohérences apparaissent plutôt comme des incongruités. Il y a une grande cohérence hydrologique à regrouper tous les petits fleuves côtiers de l'Occitanie, mais pourquoi y accoler la Lozère ? La très grande majorité de son territoire est compris dans le bassin versant de la Garonne et comprend les sources de deux affluents majeurs, le Lot et le Tarn. Pourquoi la Haute-Vienne n'est-elle pas avec la Vienne dans le bassin de la Loire alors que la quasi-totalité de son territoire en fait partie ?

2 Les bassins versants sont-ils le meilleur prisme ?

De nombreux facteurs façonnent les écorégions, de la géologie au climat en passant par la faune et la flore. Les bassins versants sont ainsi formés par la nature et la disposition des roches sous-jacentes, leur histoire tectonique et l'érosion liée au climat, et sont alimentés par les précipitations. Ils sont le résultat multi-factoriel d'une longue histoire géologique.

LFI a choisi de ne retenir qu'un seul critère, un seul prisme pour envisager le découpage de ces écorégions, celui du cycle de l'eau, et de représenter ce cycle par les bassins versants.

Or les bassins versants ne représentent que les écoulements de l'eau à la surface de la Terre et non l'ensemble des cycles de l'eau, qui incluent également l'eau souterraine et l'eau atmosphérique. De plus, les cycles de l'eau ne sont pas les seuls à façonner et alimenter notre environnement et d'autres critères ont possiblement une influence plus pertinente pour un découpage administratif.

2.1 Les bassins versants, une vision limitée et anthropocentrée du cycle de l'eau

L'approche par les bassins versants est une approche simpliste des flux de l'eau car elle ne prend en compte que les écoulements de l'eau en surface¹.

Qu'en est-il de l'eau souterraine ? Les écoulements souterrains des nappes superficielles ne suivent pas toujours les écoulements de surface, au point de traverser des lignes de crêtes. Les nappes profondes traversent les bassins versants les plus importants, comme la nappe de la Beauce qui traverse les bassins versants de la Loire et de la Seine.

Qu'en est-il l'eau atmosphérique ? La répartition dans l'espace et dans le temps des précipitations et l'humidité de l'air sont des facteurs importants du climat, lui-même facteur majeur de l'état des rivières. Les eaux atmosphériques sont d'autant plus importantes qu'elles sont en évolution, de manière très incertaine, à cause du réchauffement climatique.

Les eaux souterraines et atmosphériques sont primordiales. Elles contrôlent l'alimentation des rivières, le climat, et donc la faune et la flore. Elles alimentent l'eau potable, l'agriculture et l'industrie. Elles contraignent la gestion de certains risques (inondations, incendies, etc.). Elles devraient donc être prises en compte dans des écorégions basées sur les cycles de l'eau.

Quand on pense l'intégralité des écoulements de l'eau sous toutes ses formes, le bassin versant n'apparaît plus forcément comme l'échelle spatiale la plus évidente. Il est en revanche la représentation qui nous est la plus directement accessible, celle de l'eau liquide et de surface, celle que l'on voit, que l'on peut toucher, qui nous est la plus familière. Et c'est aussi celle dans laquelle nous exploitons le plus facilement la ressource "eau", liquide, douce et à proximité.

L'approche par les bassins versants uniquement apparaît alors comme un prisme limité et très anthropocentré pour aborder un découpage des écorégions depuis les cycles de l'eau. Mais il apparaît également qu'il n'est pas simple non plus de prendre en compte les eaux souterraines et atmosphériques dans un découpage administratif.

2.2 D'autres prismes sont possibles

2.2.1 Justification de l'utilisation du prisme de l'eau par LFI

On peut se questionner quant à la pertinence d'utiliser le prisme de l'eau pour découper un territoire, même en essayant d'en considérer la totalité. Dans son allocution, Jean-Luc Mélenchon justifie le choix de l'approche par les bassins versants par l'omniprésence de l'eau dans l'environnement, dans les écosystèmes.

Si elle est indéniable, elle n'est pour autant pas la seule. Les roches sous-jacentes sont

également omniprésentes et contraignent notamment les types de sol et le relief. Tous les sédiments transportés par l'eau proviennent toujours d'une roche et finissent toujours pas se déposer ou précipiter sur une roche. On pourrait aussi arguer que l'air est le plus vital des besoins humains et qu'il est l'élément qui connaît le moins de frontières physiques. Une approche par les régions climatiques favoriserait alors une vision internationaliste.

L'autre argument employé est celui de la pollution, transportée en tous points par l'eau qui traverse les territoires. D'après Jean-Luc Mélenchon, la pollution de l'eau serait le premier facteur de l'effondrement actuel de la biodiversité. Or, au niveau mondial, le dernier rapport de l'IPBES² classait en 2019 cinq facteurs de l'effondrement de la biodiversité, par ordre d'importance:

- La modification de l'utilisation des terres et des mers
- L'exploitation directe des organismes
- Les changements climatiques
- La pollution (en intégralité, pas uniquement les pesticides)
- Les espèces exotiques envahissantes

Les conclusions du rapport de l'IPBES iraient alors plus dans le sens d'une approche par la terre que d'une approche par l'eau.

2.2.2 Contre-proposition de découpage basé sur les unités géologiques et le climat

Pour alimenter la réflexion, on peut envisager une autre proposition de découpage en éco-régions, par exemple basée sur les grandes formations géologiques. En effet, ces formations contrôlent notamment le relief, les nappes d'eau souterraines, les types de sols, etc.

La proposition qui suit, d'un autre prisme, n'est pas une proposition sérieuse de nouvelles limites administratives. Imaginer une autre division du territoire hexagonal selon un autre unique critère environnemental (au sens fondamental du terme) n'est ici qu'un exercice de pensée, rien de plus qu'un contre-exemple pour alimenter une réflexion collective, pas un projet réalisable en l'état.

Le "facteur humain" n'y est pas pris en compte, à l'exception de l'Ile-de-France, pour la seule raison qu'il dépasse mon domaine de compétences, mais il ne saurait en aucun cas être ignoré dans un découpage réellement voué à être appliqué. Le même raisonnement s'applique aux écosystèmes.

La Corse n'est pas indiquée car elle représente évidemment une région à part entière. Les territoires d'Outre-Mer ne sont pas non plus représentés car les problématiques insulaires et le traitement colonial qu'elles subissent quant à l'accès à l'eau mérite une contribution plus spécialiste.

Dans son allocution, Jean-Luc Mélenchon énonce qu'il n'existe pas de frontières naturelles, alors que les chaînes de montagnes, les océans ou les fleuves en sont d'évidentes, qui sont fortement contrôlées par la géologie. De plus, d'autres frontières plus ténues sont liées à la géologie. En contraignant la flore, l'aménagement du territoire, les déplacements, l'emplacement des ressources, les limites des grandes formations géologiques sont tellement impactantes qu'elles sont visibles à l'oeil nu sur les images satellites (figure 2).

Non seulement ces entités géologiques marquent, contraignent et délimitent les territoires de manière très forte, mais elles font de plus partie des facteurs qui façonnent les bassins versants et les rivières. Dans les zones de socle comme dans le Massif Armoricaïn ou le Massif Central, les roches sous-jacentes sont imperméables. L'eau ne peut pas s'infiltrer. La pluie ruisselle en une multitude de petits cours d'eau et la seule eau "souterraine" est contenue dans les sols et les zones humides. Les regroupements de parcelles agricoles y sont restés relativement limités et une partie de la végétation, telle que des haies et de la ripisylve, a été préservée.

À l'inverse, dans les plaines calcaires des bassins parisiens et aquitains, les roches sous-jacentes sont poreuses et perméables. Les nappes d'eau superficielles peuvent y être en continuité avec les rivières. Les sources issues des nappes peuvent alimenter les rivières ou le lit poreux des rivières peut laisser l'eau s'infiltrer en profondeur. Dans les plaines où le relief et le type de sols le permettent, le remembrement a été et reste encore terrible. Les parcelles

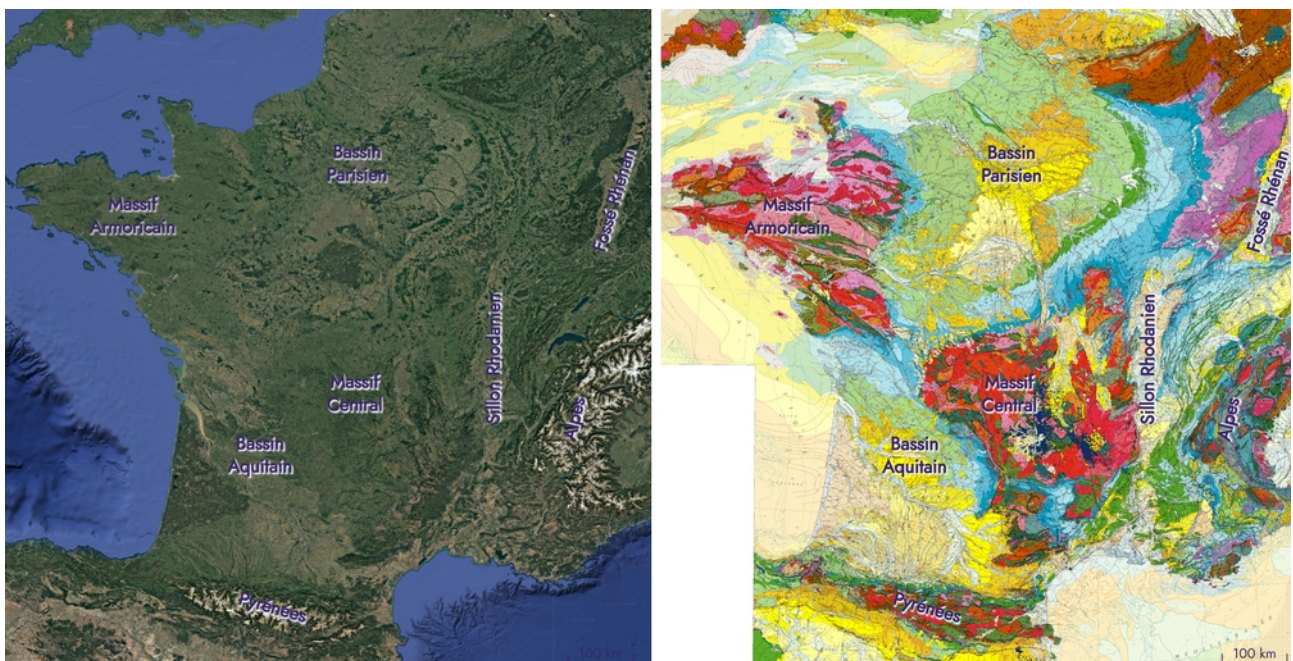


Figure 2: Cartes satellite (à gauche) et géologique (à droite) du territoire hexagonal français. Les couleurs de la carte géologiques représentent les différentes périodes dépôts ou différentes natures des roches à la surface. On distingue nettement sur la carte satellite les limites du Bassin Parisien, voire de chacune de ses strates majeures (différentes couleurs), les plaines de l'avant-pays pyrénéens et le triangle des anciens marais des Landes, le Massif Central, fendu par la plaine de la Limagne, les limites du fossé Rhénan, etc.

agricoles en monoculture sont immenses et les arbres sont rares. La présence de nappes d'eau souterraine a permis un développement incontrôlé de l'irrigation. Cet impact se voit sur l'image satellite pour la couleur plus jaune de ces plaines.

Au vu de cette influence majeure de la géologie sur l'environnement et l'aménagement du territoire, il paraît pertinent de proposer un découpage selon les grandes unités géologiques comme sur la figure 3 (traits pleins). Cette proposition est une esquisse réalisée au premier ordre, également selon une agrégation des départements actuels. La question des limites de départements y reste donc posée, mais le temps de travail qu'elle mériterait est trop important pour être analysée pour l'instant.



Figure 3: Proposition de découpage administratif basé sur les unités géologiques (traits pleins) et climatiques (tirets).

L'Île-de-France reste dans cette contre-proposition une région à part entière. Un premier argument relève de l'énorme concentration de population et de centres d'activités qui ne peuvent être balayés à la seule évocation d'un facteur environnemental comme le bassin versant ou l'unité géologique. Un deuxième argument, et peut-être le principal, est que les parisiens n'ont pas le même mode de vie, ni les mêmes fenêtres sur le monde que le reste des gens du pays. Le point de vue parisien est déjà imposé dans les médias et dans les décisions politiques. Il semble donc primordial de protéger les territoires environnants de l'influence du pouvoir parisien.

Quelques départements ont été particulièrement problématiques:

- le Var, avant-pays alpin mais pas dans le sillon Rhodanien, a été rattaché un peu arbitrairement à la majorité de la façade méditerranéenne.
- le Maine-et-loire, le Calvados et l'Orne sont partagés entre le Massif Armoricaïn et le Bassin Parisien. Le Calvados et l'Orne ont été rattachés au Bassin Parisien car la majorité de leur territoire s'y trouve. Le Maine-et-Loire a été arbitrairement rattaché à la Bretagne, surtout parce que cette dernière est moins grande que la Bassin Parisien.
- Les Deux-Sèvres et la Vendée, partagés entre le Massif Armoricaïn et le Bassin Aquitain. Une région intermédiaire entre Bretagne et Bassin Aquitain a donc été définie, basée sur la morphologie des territoires et le fonctionnement des hydrosystèmes. On y retrouve le problème de la délimitation des départements.

Ce découpage au premier ordre reproduit la très grande disparité dans la taille des régions de la proposition de LFI. Le Bassin Parisien est immense tandis que le Fossé Rhénan ou le Massif Jurassien ne regroupe que deux ou trois départements.

On peut alors ajouter d'autres facteurs environnementaux pour un découpage plus fin, comme le climat, qui permet de découper le bassin parisien en trois parties. Le découpage utilisé est celui des 5 régions climatiques de l'Hexagone définie par Météo-France (meteofrance.com).

Certaines régions restent encore trop importantes, comme le Massif Central et le Bassin Aquitain, mais les affiner se heurte d'une part à nouveau à la question des départements, et d'autre part à la connaissance des territoires et au temps de travail nécessaire pour proposer de nouveaux critères.

2.3 L'eau comme politique transversale et lien entre les territoires?

L'eau est fluide, elle change d'état, elle s'infiltre partout, elle voyage constamment tout autour de la planète, elle transporte des éléments et des sédiments sur de très grandes distances, elle construit et détruit constamment, de l'échelle des paysages à celle des

molécules. L'eau est dynamique.

Il peut alors sembler étrange de vouloir définir quelque chose d'aussi statique que des territoires administratifs à partir de quelque chose en constante évolution. Ne serait-ce pas rester dans une vision trop statique et périmée des cycles de l'eau, à partir de réservoirs, de transferts et de m³ ? On pourrait imaginer un autre mode d'influence de l'eau dans la politique, un mode plus dynamique.

Le prisme de l'eau, sous toutes ses formes et en tout lieu, de surface comme souterraine, pourrait plutôt être celui d'une politique active plus diffuse, qui s'infiltrerait dans de nombreux domaines (santé, agriculture, industrie, aménagement du territoire, éducation, etc.) et animerait ces écorégions géoclimatiques. Une politique de l'eau, à travers les bassins versants, les nappes d'eau souterraine et les régions climatiques, pourrait également faire le lien entre les différentes écorégions géoclimatiques.

De plus, le découpage administratif n'est qu'un moyen d'appliquer une politique plus globale. Ce sont les instances de décisions, formelles ou informelles, qui définissent une gestion. Et concernant l'eau, ces décisions vont très souvent au-delà de leur propre territoire. La gestion de l'eau agricole dans un sous-bassin est liée à la politique agricole plus large, nationale voire internationale. Il en est de même pour la gestion de l'eau pour le nucléaire puisque l'électricité produite par une centrale alimente un réseau qui dépasse le périmètre du bassin versant qui la refroidit. Une politique tournée vers la sobriété et la robustesse³ de nos écosystèmes semble donc plus impactante qu'un découpage administratif.

Concrètement, dans le prisme des bassins versants, les massifs montagneux par exemple seraient divisés en plusieurs régions. Le Massif Central serait ainsi divisé en 3 à 4 écorégions. Différentes instances gèreraient des parties différentes du même massif. Mais chaque instance devrait aussi gérer des milieux aussi variés que des plaines et/ou des littoraux, avec des contraintes environnementales et socio-économiques très différentes au sein d'une même écorégion.

Certes, dans l'exemple du Massif Central, le devenir de l'eau ne rencontrera pas les mêmes enjeux dans les bassins versants de la Loire, de la Dordogne ou de la Garonne. Mais les principes, en termes de ressource ou de risque, en tête de bassin et milieu montagneux resteraient les mêmes: maintenir un écoulement de l'eau en été en aval mais le limiter en hiver pour prévenir les inondations, et ce à toutes les sorties du massif. De plus, les activités économiques et les modes de vie y restent relativement similaires.

Les problématiques littorales sont tout autres, avec la résistance aux intrusions d'eau marines et les risques de submersion. Les activités économiques y sont différentes, et chacune varie d'un terrain à l'autre. Les mêmes instances de décisions devraient alors avoir à gérer des territoires très variés, ce qui demanderait beaucoup plus de compétences variées dans les services.

En appliquant une vision plus dynamique de l'eau, mobile entre les écorégions

géoclimatiques, il est possible d'en faire une politique du lien entre les régions, plutôt qu'un critère fixe qui délimite un territoire. Le prisme de l'eau serait alors plutôt un "outil" de lien entre écorégions géoclimatiques, une base de discussion. Les activités économiques, les services publics ou les instances de décisions des différentes écorégions géoclimatiques travailleraient alors en partenariat pour que leurs échanges soient pérennes et qu'une écorégion ne se développe pas au détriment du reste. Cette politique a d'ailleurs déjà fait ses preuves puisque dans le cas de bassins versants transfrontaliers, il existe beaucoup plus de cas recensés de traités de paix que de situations de conflits basés sur le partage de l'eau⁴. L'eau deviendrait alors un vecteur de communication et de prises de décisions communes entre des territoires voisins.

3 Un changement de forme mais peu de fond

Deux objectifs des écorégions à partir des bassins versants ont été énoncés lors de l'allocution de Jean-Luc Mélenchon: afficher une volonté de baser la politique générale sur la bifurcation écologique et être l'échelon opérationnel de sa planification. On reste sur sa faim quant au fond, aux changements politiques concrets qui accompagneraient la forme des écorégions. Si les bassins versants et l'eau sont propulsés sur le devant de la scène, rien n'est par exemple annoncé pour améliorer la gestion catastrophique de l'eau dans l'Hexagone.

La priorité semble mise sur la délimitation, beaucoup plus que sur les compétences et les moyens, l'articulation par rapport aux instances actuelles, locales ou étatiques, qui prennent concrètement les décisions qui ne sont qu'à peine mentionnées. Ces écorégions à partir des bassins versants sont présentées comme si le changement de délimitation administrative allait automatiquement, mécaniquement, transformer l'actuel mode de gestion extractiviste en un mode de gestion sobre, robuste et juste.

Cette priorisation apparente de la forme sur le fond est préoccupante car elle ne questionne pas les fondamentaux erronés de la gestion de l'eau, et rien ne me semble empêcher l'extractivisme et l'accaparement dans ce seul remodelage territorial. Pire, cette inquiétude peut sembler justifiée par deux choses. D'une part, Jean-Luc Mélenchon a estimé très brièvement que les agences de l'eau font un très bon travail, sous-entendant que l'eau était bien gérée en France. D'autre part, encore une fois, à aucun moment n'est mentionnée l'échelle administrative plus petite, celle des Commissions Locales de l'Eau (CLE) et des préfetures, pourtant cruciales dans la gestion de l'eau.

3.1 Les agences de l'eau ne font pas un très bon travail

Quelques principes fondamentaux des agences de l'eau sont problématiques. En premier

lieu, leur découpage administratif, souvent vanté pour respecter les bassins versants est surtout très centralisé, car il agglomère l'ensemble des fleuves côtiers dans d'immenses bassins versants. Leurs particularités ne sont donc que rarement comprises et prises en compte.

La pratique du pollué-payeur y remplace le principe théorique du pollueur-payeur. Le coût du traitement de l'eau est pris en charge par les consommateurices d'eau potable, et non par les entreprises polluantes, alors qu'une importante partie de ce traitement découle de la pollution liée aux engrais, aux pesticides et aux polluants industriels. Ce principe peut même se transformer en pollueur-payé quand des entreprises sont financées pour limiter leur impact sur l'environnement, malgré leurs profits.

Les chantiers de restauration de rivières ou de zones humides sont segmentés et pensés en déconnexion de leur environnement parfois immédiat. Aucune vision globale de l'ensemble des écoulements de l'eau et des usages qui en sont en fait tout le long de ces écoulements n'est travaillée et encore moins appliquée.

Les agences de l'eau sont pionnières dans la maladaptation. Les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne financent par exemple les bassines, supposés palliatifs provisoires à la crise de l'eau due à la surirrigation, qui maintiennent en place le modèle agro-industriel actuel, responsable de crises de l'eau dans certains territoires. Cela est révélateur leur rapport extractiviste et propriétaire à l'eau, à base de m³ stockés et consommés.

Les conflits d'intérêt y sont légion, comme l'a démontré le rapport de Greenpeace France "Démocratie à Sec"⁵, ainsi que dans les CLE. Les lobbys de l'agro-industrie occupent beaucoup plus de sièges que prévus grâce à des élu-es à double casquette, certes représentant-es de collectivités territoriales mais également avec des intérêts privés dans l'agro-industrie. Le média Vert a par exemple documenté le cas de Jean-louis Ledoux, vice-président du Conseil Départemental de la Vienne en charge de l'agriculture. Il siège au conseil d'administration et au Comité de bassin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, aux CLEs de trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Clain, Vienne, Vienne Tourangelle. Il y siège en tant qu'élu du Conseil Départemental, mais il est aussi dans le privé un draineur de terres peu soucieux de la légalité de ses travaux ainsi que le patron d'un bureau d'études accompagnant les exploitations agricoles dans le montage de dossier, notamment de bassines, dans la droite ligne de l'agro-industrie.

Enfin, les agences de l'eau ne gèrent finalement pas tant l'eau que l'argent de l'eau. Les Comité de bassin, vanté comme le parlement de fleuve, l'espace de concertation, en plus de ses conflits d'intérêt, n'a quasiment aucun poids dans les décisions concrètes. Il n'a qu'un avis consultatif. Et l'État a un poids très important dans le conseil d'administration.

Il y a énormément d'aspects de la gestion de l'eau sur lesquelles les agences de l'eau n'ont aucun pouvoir, les autorisations de prélèvement, la surveillance des nappes et des cours d'eau, les contrôles de prélèvement et d'utilisation d'intrants, etc. Les décisions d'application

se prennent surtout concrètement à l'échelle des préfectures, voire des CLE.

3.2 Qui prendra les décisions concrètement ?

Sur le terrain, les rapports de force nous ramènent donc très souvent devant les préfectures. Les préfet-es sont en effet les marionnettistes de la gestion de l'eau⁵. Jamais mises en lumière lors d'exposés sur la gestion de l'eau en France, elles regroupent pourtant un très grand nombre de prises de décisions clés. D'une part, beaucoup de services impliqués, comme les Directions Départementales du Territoire (DDT), les Directions Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), et par conséquent, beaucoup de décisions finissent par la signature du-de la préfet-e. C'est le cas des autorisations de prélèvements et de leur répartition, de la construction de bassins, de fermes-usines et autres industries polluantes, des contrôles de l'OFB sur les quantités d'eau prélevées, les utilisations d'intrants pétro-chimiques, les rejets industriels, etc.

D'autre part, les préfectures exercent une pression croissante sur les CLE, censées être les parlements locaux des sous-bassins versants. Ces CLE, si elles sont loin d'être parfaites, constituent la meilleure piste actuelle d'une gestion plus démocratique de l'eau, c'est-à-dire tournée vers l'intérêt général. Elles sont composées de personnes connaissant leur territoire, d'après leurs prismes respectifs et représentant théoriquement les différents enjeux du sous-bassin.

Le premier obstacle à leur bon fonctionnement est les conflits d'intérêts qui en gouvernent une partie. Or c'est encore la préfecture qui valide la composition des CLE et pourrait faire appliquer la loi pour prévenir ces conflits d'intérêts.

Leur pouvoir peut être facilement mis en berne par les préfectures. En Vienne, la CLE du Clain en a fait les frais lorsqu'elle a voulu mettre en place les conclusions de l'étude demandée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (étude HMUC, Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) concernant les volumes autorisés pour l'irrigation et les seuils de gestion. Les préfets ont alors tout d'abord participé à remettre en cause la pertinence scientifique de l'étude, avant de faire directement pression sur la CLE et autres instances de l'eau pour retarder la mise aux votes de ces conclusions. En Bretagne, la CLE du SAGE s'est également vue empêcher par le préfet de protéger les périmètres de captage d'eau potable.

Il est crucial de donner plus de compétences, de transparence et d'indépendance aux CLE, comme par exemple la définition des volumes de prélèvements à autoriser pour l'agriculture et l'industrie, un droit de regard sur les projets d'aménagement selon leurs impacts sur les cycles de l'eau, la définition des niveaux d'alerte, etc.

Or, dans la proposition de LFI, les conditions de la gestion pratique de l'eau ne sont pas

précisées, si ce n'est que la compétence serait transférée aux écorégions. Ne pas les mentionner tout en affichant une priorisation à cette problématique donne l'impression d'une coquille vide, d'une réforme de façade qui ne garantit pas que les situations s'améliorent ensuite. De nombreuses questions concrètes doivent être mises au travail pour asseoir la légitimité de futures écorégions.

Comment seront gérés les prélèvements souterrains dans des nappes qui traversent plusieurs écorégions ? Qui va définir les autorisations de volumes prélevés pour l'agriculture et l'industrie ? Qui va contrôler les contrôles faits par l'OFB ? Qui va définir les seuils de gestion conjoncturelle ? Qui va définir les périmètres de protection de captage et leurs restrictions ? Que deviendront les très puissantes DDT et les DREAL ? Tous ces pouvoirs resteront-ils sous la coupe des préfetures ?

Quand bien même LFI aurait pris le pouvoir en remportant les élections présidentielles et législatives, et dans la foulée nommé de nouvelles personnes à la tête des préfetures, la gestion n'en resterait pas moins opaque et accaparée par des services qui ne rendent jamais de comptes à la population. Une telle gestion, centralisée finalement au niveau de l'État, sans influence réelle et directe des actrices du territoire, n'est pas souhaitable.

3.3 Il faut un changement total de paradigme de gestion de l'eau

Au-delà d'un changement de forme géographique et même bien au-delà des questions très concrètes, et donc importantes, posées dans la partie précédente, il nous faut changer radicalement de paradigme de la gestion de l'eau, de vision globale de l'eau, depuis ses écoulements physiques jusqu'aux usages que l'on en fait.

Nous gérons actuellement l'eau comme des stocks, des m^3 qui nous arrivent du ciel, des m^3 qui s'écoulent dans les rivières, des m^3 qui sont prélevés dans les nappes, des m^3 qui sont évapotranspirés ou reviennent à la mer. Nous gérons séparément l'eau comme une ressource ou l'eau comme un risque. Nous gérons l'approvisionnement des demandes et l'évacuation de déchets. Nous quantifions les transferts d'un réservoir (rivière, nappe, atmosphère, etc.) à un autre et les consommations. Le tout dans un mythe de l'abondance.

Mais plus du tiers du territoire est déclarée en Zone de Répartition des Eaux, c'est-à-dire en "insuffisance autre qu'exceptionnel des ressources par rapport aux besoins" ([Article R211-71 du Code de l'Environnement](#)). Ces déficits chroniques ne sont pas tant liés à un manque d'apport d'eau qu'à une surconsommation. Dans ces zones, on est en sécheresse anthropique, c'est-à-dire directement liée aux activités humaines, et ce alors que les conséquences du réchauffement climatique ne font que commencer à se faire sentir.

Il est donc urgent de passer à une gestion sobre et robuste de l'eau, une gestion qui considère l'ensemble des formes et des trajectoires de l'eau⁷, dans un environnement global, où les "milieux" ne se limitent pas au lit mineur, ni même majeur, des cours d'eau mais comprennent l'ensemble du territoire, de l'atmosphère aux aquifères, une gestion qui

différencie les besoins de la population et du vivant non-humain des demandes économiques et qui examine, pour chaque prélèvement, les impacts par rapport aux bénéfices⁶.

Il est aussi temps de voir l'eau et ses circulations non plus comme des stocks contenus dans des réservoirs avec des temps et des modalités de transfert, mais comme des flux évoluant dans les milieux et dans le temps. Il nous faut les ralentir, ce qui passe par un ensemble de solutions aussi variées qu'il y a de sous-bassins versants, avec des constantes, comme laisser les cours d'eau méandrer, ou revégétaliser les rives des cours d'eau et les pentes des bassins versants, mais aussi des particularités liées à chaque terrain. Il est temps de voir "le milieu" comme l'ensemble du territoire, dans lequel l'eau est nécessaire partout, pas seulement dans nos tuyaux.

Un nouveau modèle de gestion de l'eau, au moins ses intentions, aurait pu être esquissé au travers de ce redécoupage administratif, qui assurerait un partage de l'eau et non son accaparement. Il pourrait prendre exemple sur l'approche par les trajectoires spatiales et institutionnelles proposée par Julie Trottier⁷. Il s'agit d'observer, retracer, anticiper les trajectoires physiques des écoulements de l'eau ainsi que les usages qui en sont fait pour identifier les institutions formelles ou informelles qui prennent ou devraient prendre les décisions de sa gestion localement. Un tel modèle pourrait permettre de réorienter les écoulements tout en respectant plus leurs tendances naturelles, de les ralentir tout en préservant ou revalorisant des usages adaptés localement, et en anticipant les risques liés à ces écoulements.

Le contrôle va à l'encontre des fondements qu'il faudrait à une nouvelle gestion de l'eau basée sur ses flux. Alors que Jean-Luc Mélenchon a déclaré vouloir "reprendre le contrôle" du cycle de l'eau et que le livret thématique de LFI parle de "maîtriser le cycle de l'eau", il s'agirait plutôt de ne plus les contrôler, les canaliser ou les stocker artificiellement, mais de les connaître, de faire avec, de les ralentir, de les accompagner, de favoriser certaines trajectoires plus que d'autres bien évidemment, pour évacuer les arrivées massives comme de maintenir de l'eau en période sèche, mais pas de contrôler les flux de l'eau.

Une vision du contrôle maintient l'illusion d'un rapport de domination des êtres humains de notre civilisation sur ce qu'on appelle la nature. Elle irait à l'encontre de la notion de robustesse défendue par Olivier Hamant³ qui paraît indispensable pour anticiper la seule certitude que nous ayons des projections climatiques, l'augmentation de l'incertitude climatique.

Enfin, une vision du contrôle va de pair avec une gestion centralisée, qui ne peut mener qu'à de grandes solutions générales, alors que le besoin d'adaptabilité³ pour les décennies à venir ne pourra être assouvi qu'avec une multitude d'approches variées, agissant chacune à leurs échelles locales sans impacter ni d'autres aspects de la crise environnementale, ni les autres territoires.

4 Redécouper est-il une priorité ?

Au vu des arguments développés dans les parties précédentes, la proposition de LFI semble mériter d'être affinée, précisée et confrontée à une pratique quotidienne avant d'être appliquée. Prendre le temps de mettre en place une telle réforme structurelle et structurante est d'autant plus important que la dernière réforme des régions a laissé des traces dans les services et chez les usager-es. De plus, d'autres mesures, moins fondamentales mais impactantes à court terme et relativement évidentes pourraient être prises immédiatement pendant le temps de la réflexion.

4.1 Le poids humain et matériel du redécoupage

La dernière réforme des régions a marqué les fonctionnaires et élu-es de ces collectivités par sa brutalité. Des équipes ont été fusionnées, des services modifiés, voire délocalisés. Les lieux de gestion et d'assemblée ont dû être modifiés. Toute la communication a dû être revue. Le tout pour une réforme contre-productive qui a donné naissance à des régions immenses où les préoccupations des capitales sont souvent très éloignées, à tous les sens du terme, des préoccupations des territoires qui ne connaissent pas les mêmes contraintes ou les mêmes dynamiques.

Il y a derrière une réforme telle que proposée par LFI un très gros travail de communication à faire, aussi bien en amont qu'en aval. Une concertation avec les habitant-es, les salarié-es des institutions et collectivités et avec les élu-es est indispensable pour ne pas reproduire les effets néfastes de la précédente réforme. D'une part, il semble primordial de partir du terrain et des préoccupations locales pour entreprendre toute réforme territoriale, afin d'éviter l'écueil des gestions descendantes. Les gestions trop descendantes sont forcément trop simplificatrices, trop généralisatrices donc pas adaptées localement, aussi bien du point de vue de l'environnement que de la population.

D'autre part, une telle réforme ne peut atteindre son objectif que si l'ensemble des collectivités et des instances de gestion, s'y adapte, que si l'ensemble des blocages institutionnels, des lieux de prises de décisions, des articulations entre les services et avec la population a été identifié et précisé. Précipiter un changement de découpage des régions, n'est-ce pas prendre le risque de reproduire voire multiplier les erreurs ? Ne vaudrait-il pas mieux prendre un peu plus de temps pour le penser plus collectivement, plus localement, en anticipant l'ajustement de l'application de cette réforme en fonction des particularités des terrains ?

Ce temps de réflexion semble d'autant plus nécessaire que d'après les propos tenus lors

de l'allocution de Jean-Luc Mélenchon, elle s'accompagnerait d'une redéfinition des compétences, donc une perturbation d'autant plus grande des services, avec des personnes qui changent de poste, voire de ville.

Redécouper les territoires administratifs a une incidence humaine et matérielle importante qu'il ne faut pas prendre à la légère, et demande des moyens, des humain-es et du temps. L'ensemble étant limité, est-il pertinent de concentrer immédiatement les forces sur cette mesure ? D'autant que des choses plus simples sont à faire, ou bien souvent existent déjà mais manquent de moyens, et auraient un effet bénéfique rapidement.

4.2 Pendant le temps de la réflexion

Parmi tous les chantiers qu'il y aurait à lancer pour améliorer la gestion de l'eau dans l'Hexagone, on peut distinguer les changements de paradigme, pour améliorer la situation à plus long terme tels qu'évoqués dans la partie 3.3, et des actions "remparts", à faire rapidement pour protéger ce qui peut encore l'être mais qui ne donnent pas un politique à long terme. Ce sont ces dernières qui pourraient être menées pendant le temps de la réflexion.

Plusieurs chantiers pourraient être menés dans l'immédiat pour améliorer grandement la gestion de l'eau, dans l'attente de l'aboutissement d'une réforme structurelle. Aucune des ces propositions concrètes, ou autre du genre, n'apparaissent dans les propos tenus lors de l'allocution ou dans le livret thématique dédié.

Il faudrait bien sûr avant tout abroger les dernières lois agricoles en la matière (LOA, Duplomb, LUA), mais il serait surprenant qu'un gouvernement issu de LFI ne le fasse pas immédiatement.

La première chose qui ne manquerait pas d'être faite puisqu'elle impacterait tous les aspects de nos vies, serait de changer les préfet-es, ou du moins leurs directives. Il serait alors possible de faire appliquer les lois actuellement en vigueur, de rendre effectifs les contrôles de l'OFB, de débarrasser toutes les instances de l'eau de leurs conflits d'intérêt, d'arrêter de faire obstruction à la participation de la science au débat citoyen, d'arrêter d'autoriser des projets trop consommateurs d'eau et/ou polluants, comme les bassines, les fermes-usines, les data centers, etc.

On pourrait ensuite modifier la composition des instances de gestion de l'eau en imposant par exemple une représentation plus variée du monde économique. Dans le cas du monde agricole, les CLE et Agences de l'eau pourraient systématiquement inclure des paysan-nés non-irrigant-es, une représentation des différents types d'exploitations (le maraîchage et la polyculture-élevage y sont largement sous-représentés) et de l'agriculture biologique.

Une fois débarrassée de leurs conflits d'intérêts, les CLEs pourraient avoir une plus grande liberté d'action. Ces parlements de rivières, pourraient d'ores et déjà prendre des décisions

adaptées localement pour commencer à résoudre les problèmes de quantité et de qualité de l'eau. Elles travaillent déjà depuis des années à l'identification des problèmes et seraient aptes à prendre des décisions sur les points de captage qu'elles connaissent déjà, sur les volumes à prélever dans les sous-bassins, qu'elles connaissent déjà pour certaines, à l'instar des CLE des SAGE Clain et Vilaine.

Des moyens pourraient être mis en oeuvre pour le ralentissement des écoulements d'eau sans refonte des institutions. Certains syndicats de rivière, les fédérations de pêche et les associations de défense de l'environnement connaissent déjà très bien leurs rivières et les rapports de pouvoir qui s'y jouent. Ce sont des collectifs à écouter pour appliquer des solutions adaptées localement et éviter les écueils d'ingénieur·es. Ils savent identifier les blocages et peuvent aiguiller dès demain vers les chantiers prioritaires à mener. Ils manquent en revanche très souvent de moyens pour mener leurs actions.

De très nombreux arbres vont devoir être plantés, que ce soit pour reconstituer des ripisylves ou des haies, accompagner le développement de l'agro-foresterie ou encore rafraîchir les villes. Il va falloir expérimenter des essences différentes pour qu'elles survivent au réchauffement climatique. Il y a donc une filière arboricole à développer, dont la compétence pourra ensuite revenir aux écorégions.

Beaucoup d'autres actions de terrain sont déjà prêtes à être mises en application et n'attendent que des moyens et une application des lois existantes, c'est-à-dire une volonté politique.

5 Conclusion

Le découpage proposé par LFI apporte une contribution concrète aux débats sur les écorégions qui permet d'examiner et d'anticiper les écueils d'une possible application de ce concept.

Tout d'abord, les écorégions dessinées agglomèrent les petits bassins versants aux plus importants, au risque de négliger leurs particularités. Les très grandes régions ainsi définies risquent de reproduire la centralisation des prises de décisions dans les grandes métropoles qui s'est accentuée avec la dernière réforme des régions, avec des capitales de régions encore plus éloignées de la réalité sur les terrains. Ce risque est accentué par l'absence de prise en compte de l'échelle administrative des départements dans la proposition.

Le premier objectif de la proposition de LFI est l'affichage d'une volonté politique de définir la bifurcation écologique comme une priorité et est d'ores et déjà atteint. Le second,

celui d'un échelon administratif opérationnel, est moins visible car rien n'est précisé quant aux transferts de compétences actuelles des institutions présentes aux futures écorégions.

Sur la gestion de l'eau, les seuls indices énoncés laissent entendre que les agences de l'eau feraient un très bon travail de gestion de l'eau. Or elles n'ont que peu de pouvoir, sont favorables au techno-solutionnisme et sont rongées par les conflits d'intérêt. En matière de gestion de l'eau, les plus grands pouvoirs reviennent en fait toujours aux préfetures, dont l'échelle administrative n'est jamais abordée dans la proposition de LFI.

LFI veut faire de cette réforme une priorité en cas de victoire à l'élection présidentielle, mais une telle réforme a des conséquences humaines et matérielles qu'il ne faudrait pas sous-estimer comme ce fût le cas lors de la dernière réforme. Les transferts de compétences entre les instances actuelles et les futures écorégions n'ont semble-t-il pas été concrètement anticipées alors que des équipes entières vont encore devoir s'adapter, possiblement se former ou changer de territoire, et que des moyens matériels importants vont devoir être mis en oeuvre. Il est donc peut-être prématuré de faire de cette réforme une priorité des premiers mois d'un mandat présidentielle.

D'autant que de nombreuses premières actions sont possibles dès demain, simplement en levant les blocages des préfetures, en débarrassant les instances de gestion de l'eau de leur conflit d'intérêt et en y assurant une meilleure représentativité de l'intérêt général et enfin en donnant des moyens et une liberté d'action aux acteurs de terrain que sont les associations de rivières, les fédérations de pêche et certains syndicats. Ces actions peuvent laisser un peu plus de temps à la concertation et la réflexion des critères pour élaborer un modèle robuste d'écorégions.

Car le critère utilisé par LFI pour définir ces écorégions, les bassins versants, s'avère être un prisme trop étroit et trop anthropocentré pour être un critère pertinent de découpage d'écorégions cohérentes avec les cycles de l'eau car ils ne représentent que l'eau s'écoulant à la surface de la Terre. Mais surtout, se limiter à un seul prisme dans un environnement multifactoriel pour définir le périmètre d'écorégions semble trop simpliste. D'autres prismes, et donc d'autres découpages, peuvent être discutés qui semblent tout aussi légitimes. La géologie sous-jacente et le climat ont par exemple des influences très puissantes, qui contrôlent les bassins versants.

L'eau, dynamique par essence, pourrait plutôt influencer plus généralement une politique transversale, en terme de domaine d'activités comme de territoires, pour penser le lien entre les écorégions et la cohérence de nos activités économiques.

Références:

- 1 - Trottier, J., 2008, Water crises: political construction or physical reality?. *Contemporary politics*, <https://doi.org/10.1080/13569770802176929>.
- 2 - IPBES, 2019, Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany, <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>
- 3 - Hamant O., 2023, Antidote au culte de la performance : La robustesse du vivant, *Éditions Gallimard*, «Tracts», ISBN 9782073047342.
- 4 - Wolf, A.T., 1999, "Water Wars" and Water Reality: Conflict and Cooperation Along International Waterways. In: Lonergan, S.C. (eds) *Environmental Change, Adaptation, and Security*. NATO ASI Series, vol 65. Springer, Dordrecht. https://doi.org/10.1007/978-94-011-4219-9_18
- 5 - Greenpeace France, 2025, Démocratie à sec, Paris, France, <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2025/02/EAU-rapport-GP-web.pdf>
- 6 - Molle, F., 2023, Aquifer Recharge and Overexploitation: The Need for a New Storyline. *Ground Water*, <https://doi.org/10.1111/gwat.13299>
- 7 - Trottier, J. (2023). Le partage des ressources en eau entre coopération, conflictualité et concurrence des imaginaires, *Revue internationale et stratégique*, <https://doi.org/10.3917/ris.131.0107>

Le LaROUSTe est le Laboratoire Radicale et Oblique des Urgences en Sciences de la Terre. Notre but est de produire une science rapidement utile à la réflexion citoyenne face à la crise environnementale en cours. C'est un laboratoire associatif et indépendant. Notre science est radicale car elle cherche à s'attaquer à la racine des problèmes, pas à leur symptômes. Notre approche se veut oblique car nous voulons croiser les regards, les approches, les perspectives sur les problèmes auxquelles nous contribuons.

Si vous pensez que ce travail apporte une contribution au débat public, n'hésitez pas à le soutenir en le diffusant, voire, si vous pouvez vous le permettre, en nous soutenant financièrement:

<https://www.helloasso.com/associations/larouste-laboratoire-radical-et-oblique-des-urgences-en-sciences-de-la-terre/formulaires/1>



www.larouste.org - larouste@disroot.org

Ce travail est sous licence CC-BY-SA: <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

